

Le **mercredi** **7** **juin** **2023**  
à 18 h 00 au Restaurant la Source de St-Romain

PROVINCE DE QUÉBEC  
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

05

Séance du Conseil d'établissement de l'école des Sommets de Saint-Sébastien, tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023, à 18 h 00 au Restaurant la Source à Saint-Romain.

**Sont présents :**

Membres – Parents

Karol-Ann Morin  
Véronique Gosselin  
Myriam Barrette-Brisson  
Audrey Perreault  
Mylène Nadeau

Membres – Personnel

Isabelle Bernier  
Annie Michaud  
Nathalie Quirion  
Maryse Bélanger

Représentante de la communauté : absente

La directrice : Stéphanie Leclerc

**Est absente:**

Madame Misty-Lee Grondin, membre parent, Madame Claudia Bolduc, représentante de la communauté et Madame Chantal Boutin, membre du personnel

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**C.ET 22-051**

Il est proposé par Mylène Nadeau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023**

**C.ET 22-052**

Il est proposé par Audrey Perreault d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4. Suivi au dernier procès-verbal**

Il y aura de nouveau un changement de secrétaire. Le poste de secrétaire a été attribué à madame Josée Arsenault. Elle débutera son emploi à partir du mois de juillet. Madame Suzanne Stewart pourra ainsi passer quelques jours en sa présence pour lui montrer les tâches à accomplir.

À la dernière rencontre du conseil d'établissement, il a été mentionné aux membres présents qu'il y aurait une trousse de départ offerte aux enfants des maternelles 4 et 5 ans. Celle-ci

| Initiales |  |
|-----------|--|
|           |  |

devait comprendre divers articles pour la maternelle (crayons de couleur, colle en bâton, ciseaux). Cependant, à la suite de vérifications réalisées auprès du Centre de services scolaire, la trousse ne peut pas être offerte aux parents gratuitement. Or, les parents auront donc la possibilité de l'acheter au montant de 25,00 \$.

À la cafétéria, un nouveau micro-ondes a été acheté pour remplacer le plus petit. Ça fait une belle différence sur la durée nécessaire pour réchauffer les repas.

## 5. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)

### C.ET 22-053

Le rapport des dépenses effectuées à ce jour est présenté aux membres et déposé en annexe au présent procès-verbal.

Correction au rapport budgétaire : la dépense au montant de 400 \$ du compte 27110 (nommée correction code budgétaire) doit être enlevée et transférée vers le compte 27120, Ce montant est en lien avec le don de Desjardins pour les achats de bibliothèque.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### Annexe CET 84-2022-2023-029

## 6. Budget de l'école 2023-2024 (adoption)

### C.ET 22-054

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école des Sommets pour l'année 2023-2024, il est proposé par madame Isabelle Bernier d'adopter les prévisions budgétaires de l'école des Sommets pour l'année 2023-2024, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction de l'école soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

Le budget sera ajusté au 30 septembre en fonction de la clientèle officielle, de la facturation aux parents et les frais de surveillance du midi.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### Annexe CET 84-2022-2023-030

## 7. Budget du service de garde 2023-2024 (adoption)

### C.ET 22-055

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires du service de garde de l'école des Sommets pour l'année 2023-2024, il est proposé par madame Véronique Gosselin d'adopter les prévisions budgétaires du service de garde de l'école des Sommets pour l'année 2023-2024, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

| Initiales |  |
|-----------|--|
|           |  |

Il est également convenu :

- Que la direction de l'école soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Annexe CET 84-2022-2023-031**

**8. Sondage PEVR**

Mme Stéphanie Leclerc a posé chaque question de ce sondage aux membres présents. Mme Audrey Perreault a nommé que nous désirons avoir une stabilité au niveau des membres du personnel de l'équipe-école et de la direction.

**9. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence (proposition en octobre 2022)**

**C.ET 22-056**

**9.1 Évaluation des résultats de l'année 2022-2023 (adoption)**

Considérant qu'en vertu de l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant que diverses actions ont été posées par l'école, dont l'approbation par le conseil d'établissement du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'une première évaluation a été faite par le conseil d'établissement et qu'un document faisant état de cette évaluation sera distribué par l'école aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, le tout conformément à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Proposé par Karol-Ann Morin que l'évaluation des résultats de l'année 2022-2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**9.2 Résultats du sondage sur l'intimidation à l'école**

Mme Stéphanie a lu les résultats aux membres présents.

**10. Surveillance du midi (art 292) consultation**

Il y a une légère augmentation pour l'année prochaine. Les frais de surveillance du midi 2023-2024 sont :

Famille 1 enfant : 192,00 \$

Famille 2 enfants : 285,00 \$

Famille de 3 enfants et plus : 341,00 \$

**11. Assurance-écolier (consultation)**

Il y aura une légère hausse du coût de l'assurance-écolier qui sera maintenant à 1,30 \$

**12. Factures aux parents 23-24 (adoption)**

**C.ET 22-057**

| Initiales |  |
|-----------|--|
|           |  |

Il est proposé par Mylène Nadeau que les factures aux parents soient adoptées telles que présentées.

Lors de rencontre du conseil d'établissement du 16 mai 2023, il a été résolu que le montant maximal pouvant être facturé aux parents était de 90\$. Les factures scolaires présentées respectent donc le montant :

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Maternelle 4 et 5 ans :          | 21,30 \$ |
| 1 <sup>ère</sup> :               | 67,15 \$ |
| 2 <sup>e</sup> année :           | 69,20 \$ |
| 3 <sup>e</sup> année :           | 78,96 \$ |
| 4 <sup>e</sup> année :           | 78,96 \$ |
| 5 <sup>e</sup> année (Mme Annie) | 81,77 \$ |
| 5 <sup>e</sup> année (Mme Cloée) | 63,81 \$ |
| 6 <sup>e</sup> année :           | 58,65 \$ |

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Annexe CET 84-2022-2023-032**

**13. Listes de matériel scolaire requis pour les maternelles (changement apporté) (information)**

Pour les listes des maternelles 4 et 5 ans, un courriel comprenant un sondage via Google form sera envoyé aux parents afin de savoir s'ils désirent prendre la trousse de départ (matériel scolaire) ou non. Il y aura donc deux feuilles différentes qui pourront être envoyées pour l'achat du matériel scolaire : une liste sans les articles achetés avec la trousse de départ et une liste avec tous les articles pour les parents qui choisissent de ne pas se procurer la trousse de départ.

**14. Assemblée générale des parents 2023-2024 (date à déterminer)**

Il est décidé que l'assemblée générale des parents se tiendra le 11 septembre 2023 à 18h30.

Il y aura des tirages pour les parents présents : un premier montant de 30 \$ sera offert pour l'achat des photos scolaires et un deuxième montant de 30\$ sera offert afin de payer une partie de la facture scolaire de l'enfant.

**15. Informations et correspondance**

15.1 : Présidente

15.1.1 Activités de financement pour 23-24 (idées)

-Boulangerie Veilleux : nous pourrions reprendre les mêmes produits que l'année dernière mais en y ajoutant la pâte à pizza.

-Disco Patin;

-Billets de tirage (coupons de tirage à vendre pour gagner des prix offerts gracieusement par des commanditaires.

|           |  |
|-----------|--|
| Initiales |  |
|           |  |

15.1.2 Autre mention

Le poste de Misty-Lee Grandin à titre de membre parent du conseil d'établissement sera disponible aux élections à la rentrée scolaire 2023.

15.2 Déléguée au comité de parents

La réunion sera la semaine prochaine. Mme Audrey Perreault n'a aucune information à transmettre aux membres présents.

15.3 Enseignants

Les enseignants désirent faire la rentrée scolaire 2023 sous le thème «Country» qui est très populaire auprès des jeunes de l'école.

15.4 Service de garde

L'activité de pêche s'est très bien déroulée. Les élèves étaient enchantés et ont appris beaucoup d'informations au sujet des poissons.

15.5 Direction

15.5.1 Rapport annuel

**C.ET. 22-057**

Proposé par Maryse Bélanger que le rapport annuel soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Annexe CET 84-2022-2023-033**

15.5.2 Projet d'agrandissement

La Caisse Desjardins a fait un don à l'école au Défi des Sommets aujourd'hui même pour l'embellissement de la cour d'école. Le don est de 10,000 \$.

**16. Bilan et évaluation de l'année par le Conseil d'établissement**

Mme Stéphanie Leclerc mentionne qu'il faudrait prévoir la dernière rencontre du Conseil d'établissement une semaine plus tard car l'arrivée des budgets pour la prochaine année scolaire se fait tardivement.

Les membres du conseil d'établissement sont très satisfaits des rencontres effectuées au cours de cette année.

**17. Autres objets d'étude**

Manon Rousseau, photographe, voudrait venir voir l'école afin de voir les possibilités pour les prochaines photos scolaires.

**18. Période de questions au public**

Il n'y a pas de public présent.

| Initiales |  |
|-----------|--|
|           |  |

**19. Levée de la séance**

**C.ET 22-058**

Proposé par Nathalie Quirion que la séance soit levée à 19h00.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Karol-Ann Morin, présidente  
directrice

Stéphanie Leclerc,

|   |
|---|
| « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »<br>(Article 64, LIP) |
|---|

| Initiales |  |
|-----------|--|
|           |  |